

Ensemble pour contrer la maltraitance et favoriser la bientraitance

Par Catherine Carignan, T.S., organisatrice communautaire

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Dans nos quartiers, nos villages et nos villes, les personnes âgées et les adultes vulnérables occupent une place précieuse. Ils sont les gardiens de notre mémoire collective, les piliers de nos familles, les bâtisseurs de nos communautés. Pourtant, certains vivent dans l'ombre de gestes ou de paroles qui les blessent, parfois sans que nous en soyons conscients.

La maltraitance peut prendre plusieurs visages : une parole dévalorisante, une négligence dans les soins, une pression financière, ou encore un isolement social. Elle peut être intentionnelle ou non, mais ses effets sont toujours douloureux.

Elle se manifeste principalement sous deux formes :

- **La violence** : malmener une personne ou la faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation;
- **La négligence** : ne pas se soucier de la personne, notamment par une absence d'action appropriée afin de répondre à ses besoins.

Au CIUSSS MCQ, nous nous engageons activement à promouvoir une culture de bientraitance, basée sur le respect, l'écoute et la bienveillance. Nous croyons que chaque individu mérite d'évoluer dans un environnement sécuritaire et bienveillant, où ses droits et sa dignité sont protégés.

Si vous croyez être victime de maltraitance ou craignez qu'une personne âgée ou une personne majeure en situation de vulnérabilité près de vous le soit, n'hésitez pas à demander de l'aide, à porter plainte ou faire un signalement pour faire cesser la situation.

Comment demander de l'aide, porter plainte ou faire un signalement?

- ⇒ Urgence ou danger immédiat : appelez le 911.
- ⇒ Parlez-en à une personne de confiance (famille, ami, intervenant, infirmière, comité des usagers ou des résidents).
- ⇒ Contactez Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés (LAMAA) au 1 888 489-2287 : La ligne est accessible tous les jours, de 8 h à 20 h. Les services sont confidentiels et sans frais.
- ⇒ Appelez Info-Social au 811, option 2 (24/7, service confidentiel).
- ⇒ Soutien pour les peuples autochtones : appelez 1 855 242-3310 (ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être).
- ⇒ Vous pouvez porter plainte ou faire un signalement auprès de la commissaire aux plaintes au 1 888 693-3606 ou 819 233-2111, poste 18302.

Parce que le respect ne vieillit pas, soyons tous des acteurs de la bientraitance!